Formation Initiale en Santé, Sécurité et Conditions de Travail des membres du CSE et du CSSCT

Durée : 5 jours (35 heures de face à face pédagogique)

Objectifs :

- Être capable de comprendre les enjeux et les principes de prévention,
- Être capable de comprendre le fonctionnement et les rôles et missions du CSE,
- Être capable de comprendre le rôle des différents acteurs,
- Être capable de mettre en œuvre le savoir-être nécessaires aux membres du CSE,
- Être capable de s'impliquer dans la démarche globale de prévention des risques et la promouvoir.

Public concerné : représentants du personnel au CSE (titulaire ou suppléant) quelques soit la taille de l'entreprise.

Niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation : aucun prérequis n'est exigé.

Programme :

- Les enjeux de la prévention,
- Définitions,
- Le fonctionnement du CSE,
- Le rôle et les missions du CSE,
- Les acteurs de la prévention,
- Les ressources du CSE,
- L'évaluation des risques professionnels,
- Les actions préventives (principes généraux de prévention, les trois types d'actions en prévention,…),
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles (définitions, facteurs, analyse),
- Les bases de la communication,
- Les visites et les réunions du CSE,
- Construire un plan d'actions.

Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques, échanges d'expérience et études de cas. Le formateur pourra s'appuyer sur les documents des participants (DUER, PV du CSE, Ordre du jour, …).

Moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques du formateur, brochures et dossiers INRS, …

Moyens d'encadrement : cette formation est animée par un expert formé et qualifié à la pédagogie pour adultes et spécialiste de la santé et sécurité au travail.

Modalités d'évaluation des acquis : les stagiaires seront évalués lors de mises en situation.

Documents délivrés : une attestation de fin de formation.

Nombre de stagiaires : minimum 1 stagiaire – maximum 10 stagiaires.

Recyclage : à l'issue de 4 ans de mandat, consécutifs ou non, formation de 5 jours pour les membres d'une CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés et de 3 jours pour les autres élus, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Délai d'accès : sous une semaine pour les sessions en INTRA / suivant notre calendrier de sessions en INTER

Accessibilité aux personnes handicapées : merci de prendre contact avec nous, chaque situation est étudiée au cas par cas afin de mettre en place les dispositions nécessaires pour permettre une intégration adaptée.